

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DFPE 43 Subvention et convention avec l'association Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil « A Petits Pas » au 6/8, impasse du curé (18e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association IEPC « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes » ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association IEPC « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes » ayant son siège social 102, avenue Maurice Berteaux à Sartrouville (Yvelines), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 174.957 euros est allouée à l'association IEPC « Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes » (N° SIMPA 85541 - N° Dossier : 2015_2450).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015 et suivantes.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO